

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
**FLAVIGNY-SUR-
MOSELLE**

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, les Membres du Centre communal d'action sociale se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 03/04/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
3 avril 2024

Présidence : Marcel TEDESCO, Président du CCAS.

Etaient présents :

CARDOT Marie-Claude, DOLDI Pierre, GERDOLLE Martine, GILLOT Françoise, MEYER Christine, SIMONIN Frédérique, TEDESCO Marcel

Mandat de procuration : GREINER Cathy à MEYER Christine

Absents : DEBONNET Michèle, GIRAUD Anthony, THIEMONGE Nicolas

Secrétaire de séance : Madame CARDOT Marie-Claude

Membres présents.....7
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....3
Votants.....8

Délibération 10 2024 : Subvention au "Restos du coeur"

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	1	8	0	0	0

Le Président informe l'assemblée de la demande de subvention de la part des "Restos du cœur".

L'association nous informe que depuis 38 ans, les "Restos du Coeur" poursuivent, sans relâche, les diverses aides face à la crise sociale envers les plus démunis dans l'ensemble des communes du département. L'année passée, 2 500 000 repas ont été distribués gratuitement à 15 000 personnes. Pour les

familles de notre village, cela représente 513 repas distribués pour un coût assumé de 510 €.

Afin de continuer à agir auprès des personnes en situation de précarité, l'association sollicite une aide financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS décide :

- de valider le versement d'une aide de 100 € pour l'année 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Marcel TEDESCO,
Président du CCAS.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.11 16:08:17 +0200
Ref:6325060-9461553-1-D
Signature numérique
le Chef de service